

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1140 accordant un passage retour par anticipation à M. Doyen (F.-P.), fils d'un chef de bureau d'administration générale

n° 1140

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 septembre 1953

Numéro JO
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro
1 octobre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation est accordé à M. Doyen (François-Pierre), fils d'un chef de bureau d'administration générale en service en Côte Française des Somalis. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris sera délivré à l'intéressé (groupe II).